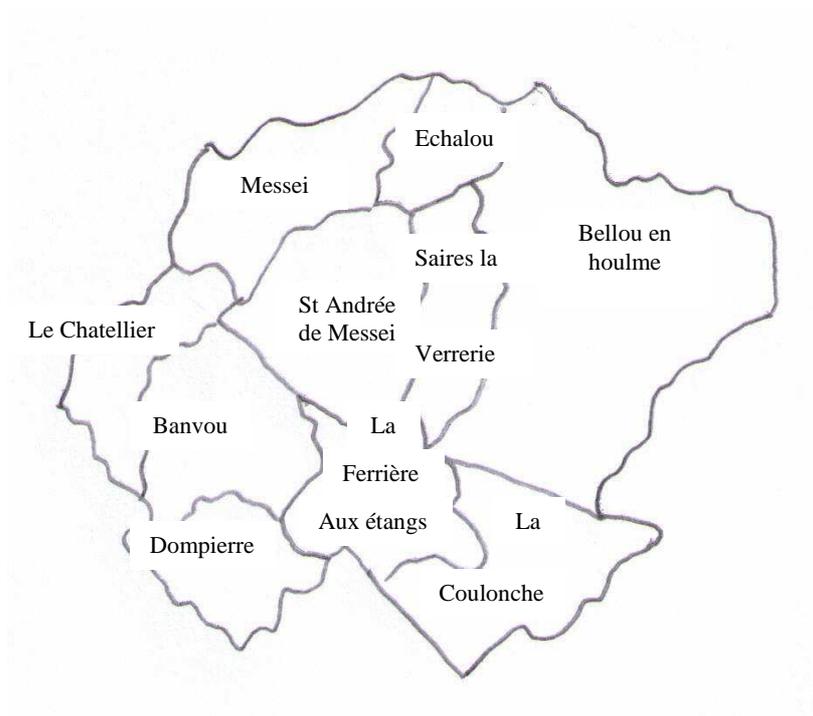


COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VARENNE ET DU HOULME

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2005



Loi du 12 juillet 1999

Au cours de l'année 2005, le Conseil communautaire a pris les décisions suivantes :

I – Rappel des Compétences

Article 1^{er} En application des articles L05214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les Communes de :

- BANVOU	463 hab.*
- BELLOU EN HOULME	968 hab.*
- LE CHATELLIER.....	350 hab*
- LA COULONCHE	503 hab.*
- DOMPIERRE.....	351 hab.*
- ECHALOU	315 hab*
- LA FERRIERE AUX ETANGS	1 689 hab.*
- MESSEI	1 980 hab.*
- SAINT ANDRE DE MESSEI	569 hab.*
- SAIRES LA VERRERIE	284 hab.*

Soit au total.....	7 472 hab.*

* Recensement 1999

Une Communauté de Communes qui prend la dénomination de « COMMUNAUTE DE COMMUNS DE LA HAUTE VARENNE ET DU HOULME »

Article 5 Dans le cadre des deux blocs de compétences obligatoires définis par la Loi du 6 février 1992, la Communauté a pour objet :

A – Domaine économique

Toutes actions en ce domaine, industrielles ou artisanales (à l'exclusion du commerce de proximité)

Les communes membres garderont la maîtrise des zones d'activité actuelles, pour lesquelles elles ont réalisé des investissements. Celles-ci seront répertoriées dans l'inventaire communautaire.

B – Aménagement de l'espace

- a) – élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'habitat visant à répondre aux besoins en logements, neufs et anciens, et à favoriser et assurer entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
- b) L'élaboration d'un inventaire prenant en compte les zones d'activités existantes et celles pouvant être créées.
- c) L'étude pour la mise en œuvre des conclusions de la charte intercommunale du canton de Messei.
- d) L'étude, la constitution des dossiers et la mise en œuvre des opérations définies par le contrat de pôle intercommunal, tel qu'il sera signé avec la Région Basse-Normandie.
- e) L'élaboration, la révision et le suivi d'un schéma de cohérence territoriale.

Article 6 Dans le cadre des compétences optionnelles et facultatives, la Communauté a pour objet :

A – Tourisme - Culture – Loisirs

- a) La mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire, visant au développement du tourisme (promotion, aménagement, accueil et hébergement)
- b) Toutes actions d'intérêt communautaire, visant à améliorer les chemins et sentiers de randonnée agréés par le Conseil de Communauté.
- c) La prise en charge financière d'animateurs pour des activités culturelles, sportives et éducatives.
- d) La participation financière aux activités péri-scolaires limitées aux échanges linguistiques.

B – Protection et mise en valeur de l'environnement - Cadre de vie

- a) L'étude et la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées, en complémentarité ou en liaison avec les actions Départementales, Régionales et/ou Etat.
- b) L'assainissement des terres agricoles
- c) La collecte et le traitement des ordures ménagères
- d) La contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.
- e) Service public d'assainissement non collectif

C – Voirie

L'entretien des voies communales et rurales revêtues (enduits, emplois partiels, curage des fossés, arasement et accotements), y compris les ouvrages d'art, et à l'exclusion des trottoirs, de l'élagage et de l'épavage.

II – Domaine économique

Exonération des entreprises de la Taxe professionnelle

Les entreprises seront exonérées durant les deux années suivant celle de leur création ou de leur reprise, de la part intercommunale :

- de taxe professionnelle

Ces dispositions seront appliquées en Z.A.E et/ou hors Z.A.E.

Viabilisation de l'atelier de Dompierre

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement et de pose de fourreaux EDF et Télécom sont confiés à l'entreprise HAMARD pour un montant de 5 012.80 €.

Création de la Zone d'Activités Concertées à Messei

Les étapes de la concertation publique ont été les suivantes :

Une réunion publique a été organisée le 9 février 2005 à Messei, des informations sont parues le 17 février 2005 dans le journal « L'Orne Combattante », un registre a été mis à disposition du public à la mairie de Messei.

Le bilan de la concertation avec le public étant positif, le conseil communautaire a clos la procédure de concertation.

Suite à la présentation du projet de création, la Z.A.C « de la Haute Varenne » est créée.

III – Aménagements de l'espace

Programme de l'habitat

Les PLA de Bellou en Houlme, Le Chatellier, La Coulonche et la Ferrière aux Etangs

La construction des logements est confiée à l'office Public Départemental d'HLM de l'Orne « Orne Habitat ».

Seize logements sont répartis sur les communes de Bellou en Houlme, La Ferrière aux Etangs, La Coulonche et Le Chatellier à raison de quatre logements chacune.

Le Maître d'œuvre relatif aux travaux de VRD est le Cabinet d'étude SCE (14).

Les mandataires du marché de travaux sont :

- Lot 1 (Terrassement, assainissement et voirie) : Entreprise HARDY (50) pour un montant de 260 126.53 € T.T.C
- Lot 2 (Réseaux souples) : Entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR (61) pour un montant de 59 222.21 € T.T.C
- Lot 3 (Aménagements paysagers): Entreprise GRAVELAT (14) pour un montant de 86 246.67 € T.T.C.

Les travaux ont débuté le 2 février 2004 pour se terminer le 20 octobre 2004 pour le site de La Ferrière aux Etangs et le 23 juin 2005 pour le site de Bellou en Houlme.

Les travaux sur les communes de Le Chatellier et La Coulonche se termineront au cours de l'année 2006.

Les PLA de Banvou, Dompierre et Messei

Réception et solde des travaux :

- des VRD des quatre logements de Banvou réalisés par l'entreprise HARDY (50) pour un montant de 39 140.71 € TTC.
- Des VRD des quatre logements de Dompierre réalisés par l'entreprise HARDY (50) pour un montant de 71 605.29 € TTC.
- VRD des six logements de Messei réalisés par l'entreprise HARDY (50) pour un montant de 51 550.85 € TTC.

Les PLA de la 2^{ème} tranche de Bellou en Houlme

La construction des quatre logements sociaux est confiée à l'office Public HLM de l'Orne.

Le maître d'œuvre retenu est le cabinet SCE Agence Normandie (14) pour les travaux VRD.

Le mandataire du marché unique de travaux est l'entreprise APPIA Basse-Normandie pour un montant de 64 670.79 € H.T soit 77 346.26 € T.T.C. Les travaux ont débuté le 19 septembre 2005 pour un délai d'exécution de 7 mois. Les travaux seront à réceptionner courant mars 2006.

Réhabilitation de l'école du Gué Plat à La Ferrière aux Etangs

Le Conseil communautaire confie à l'Atelier J.S.A., après consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la mission d'élaborer un cahier des charges concernant le bail à réhabilitation de l'ancienne école du Gué Plat en quatre logements, pour un montant de 1 600 € H.T.

Désignation du constructeur des prochains logements sociaux

L'office public d'HLM de l'Orne est retenu pour la construction de 30 logements sur les communes de Banvou, Messei, Saires la Verrerie, la Ferrière aux Etangs, Dompierre et Bellou en houlme. Ces constructions sont inscrites sur la liste de programmation de 2006-2007.

Le Contrat de Pôle

Le pourtour de l'Eglise de Le Chatellier

Les travaux d'aménagement du pourtour de l'Eglise sont attribués aux entreprises Appia (82 176.43 €), AUBIN (17 540.00 €) et GRAVELAT (6 071.00 €). Le total de cette opération représente un montant de 105 897.43 €. Les travaux ont débuté le lundi 26 septembre 2005 pour une durée de 2 mois.

Les entrées de bourg de Bellou en Houlme

Les travaux des entrées nord et sud ont été réalisés au cours de l'année 2003. Le maître d'ouvrage et maître d'œuvre, SCE, sont en attente du décompte général et définitif et des plans de récolement pour solder administrativement le marché ainsi que les demandes de soldes de subventions.

IV – Tourisme – Culture – Loisirs

Les chemins de randonnées pour le topoguide

Des photos vont être réalisées par le club photo de Flers afin d'illustrer le topoguide.

La voie verte

Le projet de la voie verte est bloqué pour des raisons administratives (des références cadastrales erronées ont été fournies par le Réseau Ferré de France aux hypothèques).

Centre de Loisirs sans hébergement à La Ferrière aux Etangs

L'assemblée a décidé de verser à la commune de La Ferrière aux étangs un fonds de concours de 10 000 € par an pour une période de 5 années, pour la gestion du Centre de Loisirs sans hébergement.

V - Protection et mise en valeur de l'environnement - Cadre de vie

Service Public d'assainissement non collectif

La compétence pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été prise en conseil communautaire le 17 décembre 2004 et entérinée par arrêté préfectoral en date du 10 mars 2005.

Un groupe de travail composé de tous les maires, a élaboré et rédigé un règlement de service qui a été adopté, après lecture, en conseil communautaire le 17 mai 2005.

VI – Voirie

Des travaux d'entretien de la voirie sont réalisés par l'entreprise LESAGE d'Athis de l'Orne pour une somme de 161 031.35 € T.T.C. L'entreprise APPIA est déclarée sous-traitante pour réaliser les enduits superficiels. Les travaux ont débuté le 6 juin 2005 pour se terminer le vendredi 5 Août.

VII – BUDGET 2005

Le budget 2005 s'élève en fonctionnement à la somme de 1 323 578 € et en investissement à la somme de 1 351 156 €.

Il doit financer les opérations énoncées ci-dessus en donnant toujours la priorité à l'investissement.

Une augmentation de la fiscalité de 39.50 % est votée le 12 avril au vu de la nouvelle prise de compétences « contribution budgétaire au service départemental d'incendie et de secours ».

Les taux d'imposition sont portés à :

- Taxe d'habitation :	2.58 %
- Foncier bâti :	4.36 %
- Foncier non bâti :	8.85 %
- Taxe professionnelle :	1.52 %

Des subventions sont attribuées à :

- ADECO :	7 472 €
- Orne Développement :	400 €
- Le Savoir et le Fer (Musée) :	15 000 €
- Le Savoir et le Fer (Etude) :	12 000 €
- Galerie Charles Léandre :	1 166 €
- Association Loisirs et Culture Pays de la Varenne et du Houlme	3 000 €
- Trottoirs mouillés	200 €

	39 238 €

Le Président
Communauté de Communes
De la Haute Varenne et u Houlme

G. BUREL